

FICHE REFLEXE – ACCIDENT DU TRAVAIL

Articles R4224-14 et suivants - R4121-2 et R4141-8 du Code du Travail

"Réagir vite, bien et en sécurité : les bons réflexes dans les 30 premières minutes."

① Sécuriser la zone

*Stopper immédiatement le travail et **supprimer le danger** (machine, électricité, circulation).

*Ne pas déplacer la victime sauf en cas de danger immédiat

*Balisage de la zone et éloignement des témoins pour éviter le sur-accident.

② Secourir la victime

*Faire appel au **Sauveteur Secouriste du travail (SST)** le plus proche.

*Contacter les secours extérieurs si nécessaire :

*Rester auprès de la victime jusqu'à l'arrivée des secours.

SAMU	15
POMPIERS	18
NUMERO EUROPEEN	112

③ Alerter la hiérarchie et les référents

*Prévenir immédiatement le responsable hiérarchique ou le **référent sécurité**.

*Informer le service RH ou la direction.

*Noter les faits précis : heure, lieu, circonstances, témoins.

④ Tracer et analyser

*Prendre des photos si possible (sans gêner les secours).

*Préserver la scène si accident grave (ne rien déplacer avant constat).

*Déclaration à la CPAM **dans les 48 h**.

*Analyser les causes et mettre à jour le Document Unique.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du Sauveteur Secouriste du Travail (SST) :	
Emplacement de la trousse de secours :	
Numéro d'urgence interne :	
Lieu du défibrillateur (DAE) :	
Responsable sécurité / RH à prévenir :	

Affichez cette fiche dans chaque zone de travail. Réagir vite, c'est protéger la vie et éviter les erreurs administratives